

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit  
· Nom du produit: **PERGAPROP HX-5 PP**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation  
Initiateur de réaction  
Pour utilisation industrielle
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
· Producteur/fournisseur: PERGAN GmbH  
Hilfsstoffe für industrielle Prozesse  
Schlavenhorst 71  
D-46395 Bocholt  
Tel: +49 2871 9902-0  
Fax: +49 2871 9902-50
- Service chargé des renseignements: Competent person:  
\* Sales Manager Germany: Mr. Ansgar Pappenheim, e-mail: a.pappenheim@pergan.com  
\* Export Sales Manager: Mr. Dr. Thomas Philipps, e-mail: dr.philipps@pergan.com  
\* Environment protection / Security of labour : Mr. Christoph Wilting, e-mail: c.wilting@pergan.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence - Tel: +49 2871 9902-0

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange  
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage  
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant  
· Pictogrammes de danger néant  
· Mention d'avertissement néant
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: 2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane  
· Mentions de danger néant  
· Indications complémentaires: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- 2.3 Autres dangers  
· Résultats des évaluations PBT et vPvB  
· PBT: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.  
· vPvB: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**


## · 3.2 Mélanges

## · Composants dangereux:

CAS: 78-63-7 EINECS: 201-128-1 Reg-No.: 01-2119875400-42	2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane	Org. Perox. C, H242; Skin Irrit. 2, H315	5-10%
--	---	--	-------

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- 4.1 Description des mesures de premiers secours  
· Remarques générales:  Autoprotection du secouriste d'urgence.
- Après inhalation: Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- Après contact avec la peau: Enlever les vêtements imprégnés du produit.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

**Nom du produit: PERGAPROP HX-5 PP**

(suite de la page 1)

· nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers  
résultant de la substance ou du  
mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de

sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications

Autoprotection du secouriste d'urgence.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles,  
équipement de protection et  
procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la  
protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de  
confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Nettoyage mécanique et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

· 6.4 Référence à d'autres  
rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour  
une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation de poussière.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Eviter les chocs et les frictions.

· Préventions des incendies et  
des explosions:

Eviter les chocs et les frictions.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

· Exigences concernant les  
lieux et conteneurs de  
stockage:

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

· Indications concernant le  
stockage commun:

Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

· Autres indications sur les  
conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre les impuretés.

· Température de stockage  
recommandée (Pour maintenir  
le qualité):

+10 .... +40 °C

· Classe de stockage:

11

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)  
particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit: **PERGAPROP HX-5 PP**

(suite de la page 2)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL		
<b>78-63-7 2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane</b>		
Dermique	DNEL Longterm System	15 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Longterm System	11 mg/m3 (Worker)
· PNEC		
<b>78-63-7 2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane</b>		
PNEC Marinewater sed	7,22 mg/kg sed dw (-)	
PNEC Freshwater	0,00065 mg/l (AF 10)	
PNEC Freshwater sed	72,2 mg/kg sed dw (-)	
PNEC Soil	14,4 mg/kg soil dw (-)	
PNEC STP	100 mg/l (AF 10)	
PNEC Marinewater	0,000065 mg/l (AF 100)	

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Conserver à part les vêtements de protection.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.  
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- Protection respiratoire:



Filtre P2

- Protection des mains:

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.



Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants de protection

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.  
Butylcaoutchouc  
Caoutchouc fluoré (Viton)  
Caoutchouc nitrile  
Néoprène

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- État physique: Solide
- Couleur: Blanc
- Odeur: Caractéristique

(suite page 4)

BE/FR

Nom du produit: **PERGAPROP HX-5 PP**

(suite de la page 3)

· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non applicable.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
· Inflammabilité	Peut provoquer un incendie.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température de décomposition:	+80 °C (SADT)
· pH	Non applicable.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· Dynamique:	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau:	Non déterminé.
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé.
	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	
Voir point 3.	
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Granulés
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique/ conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Décomposition spontanée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés, et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.

(suite page 5)

BE/FR

**Nom du produit: PERGAPROP HX-5 PP**

(suite de la page 4)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun produit de décomposition dangereux en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Indications complémentaires:** Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****78-63-7 2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**
- **- exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**
- **- exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
- **Degré d'élimination:**

· **Classification:****78-63-7 2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane**

Dégradabilité	(N'est pas facilement biodégradable) (OECD 301 D)
---------------	---

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**· **Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]**

78-63-7	2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane	7,34 (20°C)
75-65-0	2-méthyl-2-propanol	0,32 (20°C)
110-05-4	peroxyde de di-tert-butyle	3,2 (22°C)

· **Facteur de bioconcentration (FBC)****78-63-7 2,5-Diméthyl-2,5-di-(tert-butylperoxy)-hexane**

BCF	521-839
-----	---------

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
- **vPvB:** Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 6)

— BE/FR —

**Nom du produit: PERGAPROP HX-5 PP**

(suite de la page 5)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Code déchet:**

Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.

**Emballages non nettoyés:****Recommandation:**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· ADR	
· RID / GGVSEB:	voir ADR

**\* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**

Aucun des composants n'est compris.

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148****Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

**Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

**Nom du produit: PERGAPROP HX-5 PP**

(suite de la page 6)

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes** H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
H315 Provoque une irritation cutanée.
- **Contact:** Tel: +49 2871 9902-0  
E-mail: mail@pergan.com
- **Numéro de la version précédente:** 4
- **Acronymes et abréviations:** ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Org. Perox. C: Peroxydes organiques – Type C/D  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**